

Lancement de la nouvelle phase de sélection pour Territoires d'industrie 2023-2027

Article publié le 25/06/2023 sur mon-territoire.fr

Dans le cadre du Conseil national de l'industrie, présidé par la Première ministre Élisabeth Borne, la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie a été lancée officiellement avec l'ouverture de la plateforme de candidatures aux territoires souhaitant être labélisés pour la période 2023-2027. Comme annoncé par le Président de la République le 11 mai dernier lors de la présentation du plan d'action en faveur de la réindustrialisation de notre pays, l'actualisation des territoires labélisés représente le point de départ de la seconde phase du programme Territoires d'industrie.

Pour débiter cette seconde phase, une mise à jour des 149 territoires aujourd'hui labélisés est engagée. La nouvelle carte sera construite en lien étroit avec les services déconcentrés de l'État et les conseils régionaux. Les territoires candidats ont jusqu'au 22 septembre pour soumettre leur projet. Une plateforme « Démarches simplifiées » est ouverte pour recueillir les dépôts des candidatures : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidatez-territoires-industrie>. Ce formulaire est accompagné d'un guide ainsi que d'une foire aux questions.

La nouvelle carte des Territoires d'industrie sera présentée courant novembre.

La stratégie de réindustrialisation exposée par le Président de la République, le 11 mai dernier s'articule autour de 4 leviers d'accélération : la compétitivité, les investissements, l'Europe et les territoires. Ce dernier axe repose sur le lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie, « en faisant évoluer la carte des 149 territoires qui ont marché, et [en investissant] 100 M d'euros dès cette année en appuyant des projets de réindustrialisation à fort impact territorial, et en allant chercher des territoires qui sont encore plus en difficulté, ou plus loin de l'emploi ».

Face aux enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation, un renforcement des dispositifs proposés aux Territoires d'industrie a été acté dans une approche concertée avec les Régions. La France va investir 100 millions d'euros dès cette année dans le programme avec pour objectifs :

1. l'appui aux investissements industriels dans les territoires, dans une approche concertée avec les Régions ciblée sur quelques produits stratégiques ainsi qu'un soutien aux investissements pour le développement des compétences (écoles de production, plateaux techniques...)
2. la généralisation du dispositif « Rebond industriel » (au-delà des filières transports)
3. le renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale

